



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

épargne salariale

Question écrite n° 97860

Texte de la question

M. François Grosdidier rappelle à Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie que son attention a déjà été appelée sur l'épargne salariale, notamment à travers les questions n° 80184 et n° 80185. Il souhaiterait revenir sur ce sujet en évoquant le cas d'un établissement bancaire qui, malgré des sollicitations répétées, ne fournit pas les méthodes de calcul des prélèvements sociaux appliqués à un compte épargne salariale (de type "multipar équilibre"). En effet, il est légitime de s'interroger sur la valeur de la taxation appliquée qui, de façon surprenante, est sans relation aucune avec la performance du compte. Il souhaiterait savoir comment sont calculés les prélèvements sociaux appliqués à un tel compte d'épargne salariale.

Données clés

Auteur : [M. François Grosdidier](#)

Circonscription : Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97860

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 2011, page 388

Question retirée le : 4 octobre 2011 (Fin de mandat)